

DIVISION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N/Réf. : CODEP-CHA-2016-048176

Châlons-en-Champagne, le 19 décembre 2016

Madame la Directrice du Centre Nucléaire de
Production d'Electricité
BP 62
10400 NOGENT-SUR-SEINE

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Nogent-sur-Seine
Inspection n° INSSN-CHA-2016-0252 du 1^{er} décembre 2016
Thème : « rejets » avec prise d'échantillons et analyses

Réf. : [1] Code de l'environnement, notamment ses articles L.592-21 et suivants et L.596-1 et L.557-46

Madame la Directrice,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base en référence [1], une inspection inopinée a eu lieu le 1^{er} décembre 2016 au Centre nucléaire de production d'électricité de Nogent-sur-Seine sur le thème « rejets » avec prise d'échantillons et analyses.

L'inspection a consisté à procéder à des prélèvements d'échantillons, en vue d'analyses radiologiques et chimiques, sur les installations suivantes :

- l'ouvrage principal de rejet,
- les stations multi-paramètres amont et aval,
- le bassin de récupération d'eaux pluviales (ou bassin d'orage) W2,
- le réservoir de stockage d'effluents primaires KER 013 BA,
- le piézomètre 0 SEZ 040 PZ

Pour chaque prélèvement effectué, plusieurs lots d'échantillons identiques ont été constitués : un pour l'IRSN en vue des analyses radiologiques, un pour la société MAPE en vue des analyses chimiques, un pour l'exploitant et un en tant que « témoin ».

Je vous demande de procéder, dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard un mois après la date de l'inspection, à l'analyse du lot d'échantillons qui vous a été remis. Vous veillerez à effectuer les analyses sur les paramètres alpha et bêta globaux au même moment que l'IRSN afin de pouvoir effectuer une comparaison des résultats de mesures.

Vous voudrez bien m'adresser les résultats d'analyses dans les meilleurs délais, au besoin de façon fractionnée, en particulier en cas d'anomalie. Pour les résultats qui ne pourraient être transmis sous un mois à compter de la date de l'inspection, je vous demande de préciser, pour chacune des analyses, l'échéance de réalisation accompagnée des justifications nécessaires.

Par ailleurs, au cours de cette inspection, la présence d'effluents, de nature suspecte (odeur prononcée et coloration brunâtre marquée), a été constatée dans le bassin d'orage W2. Cette problématique a fait l'objet d'une inspection réactive de l'ASN le 5 décembre 2016.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Division,

Signé par

J.M. FERAT